

De l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 Madame ANGIBAUD Bernadette, 4^{ème} adjointe déclare renoncer à une indemnité de fonction.
 Le conseil l'en remercie.
 Les membres présents, après en avoir délibéré,
 décide à 14 voix pour, 1 abstention,
 de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints à :
 Maire : 40,3%- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Adjoints : 10,7%
 De l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE
 D'ARCES SUR GIRONDE**

FONCTION	NOM	PRÉNOM	INDEMNITÉ- % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	PUYFAUCHER	Jacques	40,3%
1 ^{ère} Adjoint	SEGUINAUD	Jean-Christophe	10,7%
2 ^{ème} Adjointe	ROUIL	Chantal	10,7%
3 ^{ème} Adjoint	SIMON	Arnaud	10,7%
4 ^{ème} Adjointe	ANGIBAUD	Bernadette	0%

Ces dispositions prendront effet dès qu'elles seront déclarées exécutoires par le contrôle de légalité.
 Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DE-14/2026

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-22 et L2122-23- permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 14 voix pour, 1 abstention, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Le Maire les délégations générales suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, sans limite de montant ;
- 3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

12° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

13° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

14° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant de 1 000 euros à la charge de la collectivité;

15° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

16° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 000 euros ;

17° Exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

18° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

19° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

20° Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

21° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Monsieur Le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUPRES DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

A la suite des élections municipales du 15 Mars 2026 et de l'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026, la nouvelle municipalité doit désigner les délégués de la commune auprès des organismes de coopération intercommunale.

Conformément aux dispositions des articles L2122-7 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, en principe, au scrutin secret.

Considérant que ces mêmes dispositions prévoient, par dérogation, que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote, proposé par le maire à main levée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Renonce à recourir au scrutin secret.

Sont donc désignés les délégués suivants auprès des entités intercommunales :

DE-15/2026

Délégué à la communauté d'agglomération Royan Atlantique

Titulaire : Mr. Jacques PUYFAUCHER, Maire

Suppléant : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD- 1^{er} Adjoint.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-16/2026

Délégués SIVOS Arces, Barzan, Chenac-Saint seurin d'Uzet, Epargnes

Titulaires : Mmes Chantal ROUIL, Marikia RAIMOND, Mr. Jacques PUYFAUCHER.

Suppléants : Mr. Yves MARTAGUET, Mmes Isabelle BOUREAU, Joëlle BOULON.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-17/2026

Délégués SIVOM Enfance Jeunesse

Titulaires : Mme Chantal ROUIL, Mr. Jacques PUYFAUCHER.

Suppléants : MM. Fabrice ROUX, Arnaud SIMON.

Adopté à 13 voix pour et 2 abstentions.

DE-18/2026

Délégués SIVU du collège de Cozes

Titulaire : Mr. Arnaud SIMON, **Suppléante** : Mme Chantal ROUIL

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-19/2026

Délégués au groupement cantonal de protection des cultures et fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de Charente-Maritime

Titulaires : MM. Jean-Christophe SEGUINAUD, Olivier BRUNEAU.

Suppléantes : Mmes Marikia RAIMOND, Bernadette ANGIBAUD.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-20/2026

Délégués au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement rural SDEER :

Titulaire du conseil municipal : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD,

Suppléant : Mr. Arnaud SIMON.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-21/2026

Délégués à l'association départementale d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA)

Titulaire : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD, **suppléante** : Mme Marikia RAIMOND.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-22/2026

Délégués du syndicat départemental de la voirie :

Titulaire : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD, **suppléant** : Mr. Yves RICOU.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-23/2026

Délégué syndicat SOLURIS (Opérateur Public de Services Numériques).

Titulaire : Mr. Arnaud SIMON, **Suppléants** : MM. Olivier BRUNEAU, Jacques PUYFAUCHER.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-24/2026

Délégué EAU 17

Titulaire : Mr. Jacques PUYFAUCHER, **suppléant** : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-25/2026

Correspondant défense : Mr Jacques PUYFAUCHER

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-26/2026

Référents tempête : MM.Fabrice ROUX, Jean-Christophe SEGUINAUD

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

DE-27/2026

CONSTITUTION ET ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Elles sont convoquées par **le Maire, qui en est le président de droit.**

En référence à l'article L.2121-21 du CGCT, les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et adopter un vote à main levée si un quart au moins des membres présents en est favorable.

Monsieur Le Maire propose donc un vote à main levée ; adopté à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Sont ainsi constituées les commissions suivantes, proposées au Conseil Municipal :

1. Commission Urbanisme, habitat & Aménagement

- Suivi des dossiers de permis de construire, déclarations préalables en lien avec le service instructeur de la CARA.
- Projet de plan local d'urbanisme (PLU). Pilotage des réunions d'élaboration du PLU.
- Gestion des zones constructibles et agricoles.
- Coordination avec la communauté de communes sur l'habitat.

Responsable : M. Jacques PUYFAUCHER,

Membres : M. Jean-Christophe SEGUINAUD,

Mmes Chantal ROUIL, Bernadette ANGIBAUD, Mr. Olivier BRUNEAU

2. Commission Voirie & Réseaux

- Gestion et entretien de la voirie communale.
- Entretien des chemins ruraux, trottoirs, fossés.
- Relations avec l'association foncière
- Suivi des travaux d'infrastructure avec les organismes compétents(EAU17 ; SEPRA ; CARA assainissement ; SDEER17 éclairage public).
- Relations avec les services techniques départementaux.

Responsable : Jean-Christophe SEGUINAUD,

Membres : MM. Arnaud SIMON, Yves RICOU, Olivier BRUNEAU, Fabrice ROUX

3. Commission, Agriculture & Environnement

- Animation de politiques locales en lien avec les agriculteurs.
- Gestion des espaces verts, haies, zones humides.
- Chemins de randonnées et circuits VTT en lien avec la CARA
- Promotion des pratiques durables (tri, compostage, jardinage, plantations et greffes...).

Responsable : M. Jean-Christophe SEGUINAUD

Membres : Mme Bernadette ANGIBAUD, Mr. Olivier BRUNEAU, Mmes Anne-Marie WASSER, Isabelle BOUREAU, Mireille ARMENTÉ.

4. Commission Vie Sociale & Solidarité

- Actions pour les seniors, familles, personnes isolées.
- Gestion des dossiers d'aide sociale (Banque alimentaire, aides ponctuelles)
- Accompagnement social (transports, garde, aides).
- Coordination avec les organismes sociaux.

Responsables : Mr. Arnaud SIMON, Mme Chantal ROUIL,

Membres : Mmes Marikia RAIMOND, Mireille ARMENTÉ, Anne-Marie WASSER, Mr. Yves MARTAGUET

5. Commission Jeunesse, Culture, Animations, Sports et loisirs

- Organisation de fêtes, événements (Aillet, Repas des Aînés, Accueil des nouveaux arrivants, Noël des enfants...).
- Soutien et aide aux associations.

- Proposer et favoriser des actions pour la jeunesse.
- Gestion des salles des fêtes (location, état des lieux, remise des clés) et équipements (Tivoli ; mobilier ; vaisselle...).
- Organisation d'activités de loisirs.
- Gestion des équipements (salles, terrains).

Responsable : Mme Chantal ROUIL,

Membres : Mr. Arnaud SIMON, Mmes Isabelle BOUREAU, Bernadette ANGIBAUD, Marikia RAIMOND, Anne-Marie WASSER, MM. Yves MARTAGUET,, Yves RICOU, Mme Mireille ARMENTÉ.

6. Commission Finances, Budget et appel d'offres

- Préparation du budget communal.
- Suivi des subventions et des dépenses.
- Analyse des comptes et anticipation financière.
- Lancer les appels d'offres et organiser la sélection.

Responsables : Mr. Jacques PUYFAUCHER, Mme Bernadette ANGIBAUD

Membres : MM. Jean-Christophe SEGUINAUD, Arnaud SIMON, Mmes Isabelle BOUREAU, Chantal ROUIL, Mr. Olivier BRUNEAU.

7. Commission Sécurité & Prévention

- Plans communaux de sauvegarde PCS , prévention des risques PPRN , PPMR école.
- Suivi des ERP (vérifications des registres de sécurité et du respect des règles) .
- Suivi des contrôles de sécurité et du DUERP du personnel (document unique d'évaluation des risques professionnels, Extincteurs, APAVE...)
- Gestion de la maltraitance et des errances animales.
- Relations avec gendarmerie et pompiers.
- Sensibilisation à la sécurité routière.

Responsable : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD,

Membres : Mr. Arnaud SIMON, Mmes Chantal ROUIL, Joëlle BOULON, Mr. Fabrice Roux.

8. Commission Communication et publications et développement touristique

- Refonte du site Web de la commune
- Gestion de la page Facebook communale
- Contribuer aux actions engagées par l'office de tourisme Royan Atlantique, être force de proposition.
- Proposer une méthode ou un système de communication interne au conseil municipal.

Responsable : Mr. Arnaud SIMON,

Membres : Mmes Marikia RAIMOND, Anne-Marie WASSER, Joëlle BOULON, Mr. Raphaël DESCAMPS.

9. SIVOS – SIVU - SIVOM

- SIVOS : contribuer à la vie du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) et de l'école
- SIVU du collège de Cozes
- SIVOM : Contribuer au fonctionnement et à la gestion du SIVOM

Objectif : Participer au fonctionnement de ces instances en faisant entendre la voix communale

Responsable : Mme Chantal Rouil,

Membres : Mr. Arnaud SIMON, Mmes Isabelle BOUREAU, Marikia RAIMOND.

10. Commission Bâtiments communaux

- Suivi de l'état des bâtiments communaux
- Répondre aux besoins des locataires

- Proposer la réalisation de travaux nécessaires
- Faire établir des devis par les prestataires externes
- Gérer les clés des bâtiments communaux

Responsable : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD,

Membres : MM. Fabrice ROUX, Yves RICOU, Olivier BRUNEAU, Raphaël DESCAMPS.

11. Commission Cimetière

- Gérer le cimetière à travers le logiciel approprié.
- Répondre aux diverses demandes des particuliers
- Gérer les demandes de travaux sur les sépultures

Responsable : Mme Chantal Rouil.

Membres : Mme Marikia RAIMOND, Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD.

12. Commission DECI Défense extérieure contre l'incendie

- Suivi du schéma communal des DECI
- Suivi de l'évolution des normes en la matière (Règlement départemental et référentiel national)
- Proposer la réalisation de fiches de pose de dispositif DECI
- Faire réaliser les devis nécessaire.

Responsable : Mr. Jacques PUYFAUCHER,

Membres : MM. Jean-Christophe SEGUINAUD, Fabrice ROUX, Mme Joëlle BOULON.

13. Commission Informatique, téléphonie, fibre optique, Alarmes.

- Suivi des contrats et recherche des meilleures conditions des fournisseurs
- Réponse au 1er degré aux pannes éventuelles.
- Etre l'interlocuteur et participer aux réunions proposées par le syndicat SOLURIS
- Etre l'interlocuteur d'Orange et ENEDIS pour la signalisation des dégâts sur leurs réseaux et les diverses interventions.

Responsable : Mr. Arnaud SIMON

Membres : MM. Jacques PUYFAUCHER, Olivier BRUNEAU.

14. Commission Gestion du matériel communal

- Suivi de l'état du matériel des agents techniques
- Suivi de l'état du matériel des agents administratifs et des élus
- Faire réaliser des devis pour les dotations ou les remplacements

Responsable : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD

Membres : Mme Bernadette ANGIBAUD, MM. Olivier BRUNEAU, Yves RICOU, Mme Marikia RAIMOND.

15. Gestion du personnel communal

- Relations avec le personnel communal
- Suivi de EPI (équipements de protection individuels).
- Dotation vêtements de travail.
- Suivi des plannings
- Mise à jour des fiches de postes
- Suivi des habilitations et des formations

Responsable : Mr. Jacques PUYFAUCHER,

Membre : Mr. Jean-Christophe SEGUINAUD.

16. Fleurissement du Bourg et des villages

- Organiser le fleurissement du village en y associant des habitants

Responsable : Mme Chantal ROUIL,

Membres : Mmes Bernadette ANGIBAUD, Anne-Marie WASSER, Isabelle BOUREAU, Mireille ARMENTÉ, Mr. Yves MARTAGUET.

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Monsieur Raphaël DESCAMPS déclare voter contre, regrettant que les élus d'opposition n'aient pas été concertés au préalable de la séance et considérant que ces commissions ne reflètent pas la volonté d'associer tous les élus.

Délibération adoptée à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

DE--- /2026

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Cette élection est reportée à une séance ultérieure ;

conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres doit être élue par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par conséquent, les candidatures sont à déposer au secrétariat de la mairie avant la prochaine séance de travail du conseil municipal qui comprendra alors ce point de l'ordre du jour.

DE-28/2026

PROPOSITIONS EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article L.1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire.

Les autres membres sont nommés par le Directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables dressée en nombre double, proposée par le conseil municipal.

La CCID a un rôle essentiellement consultatif ; d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

Le mandat des commissaires a la même durée que celui des conseillers municipaux, soit 6 ans.

Cette commission, pour les communes de moins de 2000 habitants, est composée de sept membres, à savoir le Maire qui assure la fonction de Président, ainsi que six commissaires titulaires et six suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour, 1 abstention, de proposer :

Titulaires

- 1- SEGUINAUD Jean-Christophe
- 2- RAIMOND Marikia
- 3- ANGIBAUD Bernadette
- 4- BRUNEAU Jocelyn
- 5- WASSER Anne-Marie
- 6- PUYRAVEAU Jacky
- 7- RICOU Yves
- 8- SIMON Arnaud
- 9- ROUX Fabrice
- 10- MARTAGUET Yves
- 11- DESCAMPS Raphaël
- 12- ROUIL Chantal

Suppléants

- 1- GABILLON Jérôme
- 2- JACQUES Annick
- 3- BOUREAU Isabelle
- 4- BOULON Joëlle
- 5- ARMENTÉ Mireille
- 6- BRUNEAU Olivier
- 7- AVERTY Guy
- 8- BAUDRIT Sylvie
- 9- PELLETIER Jacky
- 10- SPENGLER Pierre
- 11- RAIMOND Jean-Michel
- 12- CLAVERIE Sandrine

Monsieur Le Maire est chargé de transmettre cette liste de contribuables aux services fiscaux.

DE-29/2026

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT D'ARCÈS SUR GIRONDE

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement d'Arcès sur Gironde a été nommé par arrêté préfectoral n°21EB0108 du 1^{er} Mars 2021, pour une durée de six années, au vu des listes des propriétaires établies par le Conseil Municipal et la Chambre d'Agriculture.

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et en vertu de l'article R133-3 du Code Rural et de la pêche maritime, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de cette AFR.

Le bureau de l'Association doit se composer comme suit :

- 5 membres propriétaires au sein de l'AFR, nommés par le Conseil Municipal
- 5 membres propriétaires au sein de l'AFR, proposés par le Conseil Municipal à la Chambre d'Agriculture
- Le Maire d'Arcès sur Gironde- monsieur Jacques PUYFAUCHER

Sont ainsi désignés par le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions :

- Monsieur ANGIBAUD Daniel
- Monsieur BRUNEAU Jocelyn
- Monsieur JACQUES Jacky
- Monsieur RAIMOND Jean-Jacques
- Monsieur SEGUINAUD Jean-Christophe

Et Monsieur Jacques PUYFAUCHER- Maire-

Membres de l'Association Foncière de Remembrement d'Arcès sur Gironde, à partir de la date fixée par arrêté préfectoral,

Et propose à La Chambre d'Agriculture les propriétaires- redevables de la taxe syndicale- suivants :

- Madame JACQUES Anaïs
- Monsieur ROY Dominique
- Monsieur CAILLAUD Jérôme
- Monsieur RAIMOND Vivien
- Monsieur ANGIBAUD Nicolas

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette liste aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, pour instruction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,

Jacques PUYFAUCHER

Isabelle BOUREAU



PUYFAUCHER Jacques- Maire	
SEGUINAUD Jean-Christophe- 1 ^{er} Adjoint-	
ROUIL Chantal-2 ^{ème} Adjointe-	
SIMON Arnaud-3 ^{ème} Adjoint-	
ANGIBAUD Bernadette- 4 ^{ème} adjointe	
ARMENTÉ Mireille	
BOULON Joëlle	
BOUREAU Isabelle	
BRUNEAU Olivier	
DESCAMPS Raphaël	
MARTAGUET Yves	
RAIMOND Marikia	
RICOU Yves	
ROUX Fabrice	
WASSER Anne-Marie	

Séance du 31 Mars 2026